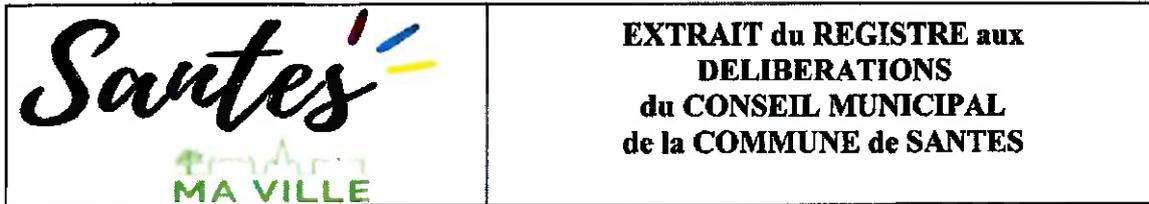


Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 20/06/2025

ID : 059-215905530-20250605-DEL\_PV\_03042025-DE



## APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

Le conseil municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 avril 2025.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de RUYSSSEN Sylvie, M. BELLABES Hiazid, M. BENAMEUR Adam, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de Sylvie RUYSSSEN, Mme BOGAERT Céline, M. BOUSSEMART Xavier, M. BRAME Philippe, M. BRUERE Jérôme, Mme M. BLONDEL Eric par pouvoir de Madame LECLERCQ Odile, DESSEIN Martine, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, Mme GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey, M. HANNUS Bertrand, Mme DESSEIN Martine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme NOWAK Hélène, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Madame RUYSSSEN Sylvie, Madame TAQUET Isabelle, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, Madame YSERBYT Patricia.

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Le Secrétaire de séance  
BENAMEUR Adam



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et  
le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire  
BELLABES Hiazid



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 20/06/2025

S'LO

ID : 059-215905530-20250605-DEL\_PV\_03042025-DE



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal, le jeudi 5 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinquième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 30 mai 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de Hiazid BELABBES

Conseillers en exercice : 29

**PRESENTS** : M. BELABBES Hiazid, M. BENAMEUR Adam, Mme BOGAERT Céline, M. BOUSSEMART Xavier, M. BRAME Philippe, M. BRUERE Jérôme, Mme Martine DESSEIN, M. DUVERT Jérôme, GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey, M. HANNUS Bertrand, M. KASPRZYK Philippe, M. LACACZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme NOWAK Hélène, RUYSSSEN Sylvie, Mme TAQUET Isabelle, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, Mme YSERBYT,

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme BLIECK-GAEREMINCK par pouvoir à THIBAUT Sophie, M. BLONDEL Eric par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile, Madame Audrey HECQUET par pouvoir à Mme DESSEIN Martine, Mme PLUQUIN Coralie par pouvoir à Céline BOGAERT,

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Catherine DELABRE, Madame HENNION Victoria.

Secrétaire de séance : Adam BENAMEUR

N° interne de l'acte : 2025-06 N°1

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Concernant l'autorisation de recrutement de vacataires, quand a été évoqué le taux horaire, il a été mentionné que c'était avant de voter : il semble judicieux de le préciser.

Sur la fixation des tarifs des cartes postales, la question du TPE était un sujet déjà évoqué et je me réjouissais de cette avancée au service des habitants.

Par rapport à la ville de SANTES, ambassadrice du don d'organes, a été évoquée une manifestation, cette année, pour lancer cet événement : ce n'est pas repris.

Sur la parcelle de terrain, la différence entre 12 et 9 m<sup>2</sup> n'est pas reprise.

Dans les questions diverses, il me semble judicieux de préciser que le Règlement local de publicité a été voté au dernier Conseil communautaire.

**Francis GAILLOT** : Par rapport aux caméras, j'ai demandé pourquoi nous n'avons pas pris le marché de la MEL.

**Hiazid BELABBES** : Est-ce que nous approuvons le procès-verbal de la réunion du jeudi 6 mars avec les modifications que vous avez apportées ou nous attendons le prochain Conseil ?

**Odile LECLERCQ** : Je préfère attendre la prochaine fois.

### **3. Approbation du compte administratif 2024 – Budget principal de la commune**

**Hiazid BELABBES** : C'est la photo réelle.

Je vais nommer un président de séance, Martine DESSEIN, car je vais vous quitter au moment de l'approbation.

**Adam BENAMEUR** : C'est la dernière séquence budgétaire de ce mandat, puisque, l'an prochain, nous nous prononcerons uniquement sur le ROB, parce que le budget sera voté postérieurement aux élections, qui devraient avoir lieu en mars.

Le compte administratif, établi par le DGS et ses services, doit correspondre au compte de gestion, fait par le comptable : si les deux correspondent, nous sommes bons.

Pour 2024, nous sommes en excédent de 397 000 euros, avec plus de recettes que de dépenses engagées. Cet excédent permet de couvrir notre annuité d'emprunt.

Au niveau des dépenses générales - les achats de stylos et de papiers, la location de l'imprimante, le gazole dans les voitures de la commune - c'est maîtrisé. Nous avons eu des imprévus, notamment 40 000 euros de frais de contentieux par rapport à Laurent PREVOST. Nous avons un peu moins dépensé en électricité et énergie. Cette année, nous avons prévu un chiffre un peu inférieur par rapport à l'exécution de l'an dernier. L'électricité et le chauffage représentent un tiers des charges à caractère général.

Cette année, nous dépenserons un million d'euros dans l'éclairage et, *a minima*, 200 000 euros dans le chauffage ; tout ceci s'inscrivant dans la stratégie de réduction des dépenses de fonctionnement, en investissant.

Les charges de personnel ont un peu augmenté, mais ce n'est pas alarmant : tous les ans, suivant les règles dans la fonction publique, il y a une progression de tous les salaires, selon les : échelons, grades, cadres d'emploi. Notre population d'agents prenant de l'âge vient grever le budget ; d'autant plus que, en 2024, nous avons décidé de leur attribuer une Prime pouvoir d'achat. Cette dernière a pesé 30 000 euros. Il y a eu quatre arrivées et autant de départs. Les autres dépenses correspondent aux subventions à Agora - 30 000 euros - et au CCAS.

Sur les recettes, nous avons essayé d'être prudents en raison de la petite décélération du marché de l'immobilier. Nous touchons une fraction de droits de mutation, puisque la mairie récupère une partie des taxes issues de la construction de maisons. Cette année, nous n'avons pas de visibilité sur le marché de l'immobilier. Au niveau des impôts et dotations, les recettes sont à peu près habituelles.

S'agissant de l'investissement, nous décaissons de plus en plus. En 2024, le skate-park a coûté 600 000 euros, plus 50 000 euros de frais d'études. Nous avons aussi investi 50 000 euros dans le cimetière, engagé des travaux au 11 rue Foch pour les archives, investi également dans les ateliers techniques en refaisant les douches et sanitaires. L'ensemble des dépenses allaient de 40 000 à 70 000 euros. Les chantiers plus conséquents vont arriver cette année. Nous avons beaucoup de recettes, car l'emprunt de trois millions d'euros contracté en 2021 n'a pas été entièrement mobilisé.

La situation est maîtrisée. L'objectif, à terme, est de continuer à dégager un excédent suffisamment conséquent. Nous aurons moins de dette à rembourser : 200 000 euros contre 300 000 euros l'an dernier. Nous ne bloquons aucune capacité d'emprunt, et il sera donc possible à l'avenir de réaliser des investissements conséquents.

**Éric BLONDEL** : Une commission finances a préparé le travail, nous avons eu un échange satisfaisant.

Vous deviez apporter une réponse sur l'électricité, à la question de savoir si c'est la déduction du nombre de kilowatts ou réduction du montant du kilowatt qui avait bougé : avez-vous regardé ce sujet ?

**Hiazid BELABBES** : Oui, la baisse s'élève en moyenne à 10 % de l'énergie consommée : ce n'est pas extraordinaire, nous attendons beaucoup plus suite au lancement du marché de performance énergétique.

**Éric BLONDEL** : Le climat peut aussi jouer.

**Hiazid BELABBES** : Vous avez raison.

Personne ne s'attendait aux augmentations. Il y a eu une diminution, mais nous restons prudents en cas de nouvelle hausse. Deux cent vingt mille euros ont été mis sur la table pour préparer Agora et le système de gestion du chauffage à SANTES.

J'espère que, dans deux ans, nous pourrons vous annoncer 30 ou 40 % de réduction sur la facture.

**Odile LECLERCQ** : Outre l'aspect budgétaire, il y a l'impact environnemental.

**Hiazid BELABBES** : Oui.

**Éric BLONDEL** : Lors de la commission, nous avons cherché le compte qui correspondait aux vacataires : l'avez-vous trouvé ?

**Gilles JOLY** : Il n'y en a pas eu, la dépense est donc à zéro. L'imputation comptable dépend du percepteur : au chapitre 11 ou 12, selon les doctrines.

**Éric BLONDEL** : Nous en reparlerons en 2025.

**Gilles JOLY** : Pour les vacataires, il y a un maximum par trimestre et par agent qui est autorisé par le Trésor. Il n'y a pas d'autorisation de dépense avant la délibération qui a été prise le 6 mars.

**Éric BLONDEL** : Oui, mais, comme les délibérations sont prises sans vision de la façon dont se déroule le budget, c'est en aveugle.

**Gilles JOLY** : Non, c'est anticipé.

**Hiazid BELABBES** : Nous changeons de statut. L'idée est d'avoir une flexibilité. En 2015, il y avait une dizaine de non-titulaires ; au cours des quatre dernières années, la moyenne était une soixantaine de titulaires et six à huit non-titulaires, en enlevant ceux qui avaient fait des remplacements durant moins de six mois. Nous avons baissé la masse salariale, en augmentant le nombre de services en direction de la population. Nous restons très prudents. Un travail conséquent est effectué par les équipes, pour prendre en charge, de façon différente, les éléments, depuis deux-trois ans : chacune a son enveloppe budgétaire. Il y a aussi des secteurs dans lesquels les non-titulaires ne peuvent pas intervenir.

**Éric BLONDEL** : En 2022, la masse salariale s'élevait à 2 511 000 euros ; en 2023, 2 687 000 euros ; en 2024, 2 749 000 euros : donc, elle augmente.

**Hiazid BELABBES** : En termes financiers, oui, mais avec les 2,5 % d'inflation.

**Éric BLONDEL** : J'ai une grande frustration : nous n'aurons pas eu d'analytique durant le mandat, alors que vous nous le promettiez depuis deux-trois années, pour avoir un regard des frais de fonctionnement par ligne et nature. L'an dernier, des ébauches avaient été partagées à l'occasion de la commission finances, mais elles n'avaient pas été présentées au Conseil ; cette année, il n'y en a pas eu du tout : nous sommes en régression à ce sujet.

**Hiazid BELABBES** : Cette redistribution en nature de nos comptes, nous l'avons faite en interne en 2022.

Cette année, nous allons préciser les enveloppes à la virgule, pour éviter que vous ne disiez que ce n'est pas vrai : ce travail demande beaucoup plus de temps, d'autant que nous avons changé de nomenclature comptable. J'espère que, d'ici septembre, nous pourrons vous sortir des éléments plus solides.

**Éric BLONDEL** : Vous les partagerez au Conseil, avant les élections ?

**Hiazid BELABBES** : Nous verrons bien.

**Éric BLONDEL** : Ce serait une bonne conclusion.

**Hiazid BELABBES** : Nous essaierons de vous donner une comptabilité analytique au chiffre près.

**Odile LECLERCQ** : Qu'en est-il de la pyramide des âges ?

**Adam BENAMEUR** : La population des agents vieillit, car nombre d'entre eux sont là depuis longtemps. Nous sommes autour de 50-53 ans. Par rapport au lien avec la masse salariale, ce n'est pas parce que des agents partent à la retraite que le service sera supprimé, nous réfléchissons aux remplacements et à la répartition des missions. Nous essayons d'optimiser les effectifs du périscolaire, en mettant chacun à la bonne place et donnant des responsabilités aux agents pour qu'ils deviennent presque des managers. Nous les formons, et essayons de leur inculquer la culture du management.

**Francis GAILLOT** : Les fonctionnaires ont des échelons.

**Adam BENAMEUR** : Oui, mais nous ne recrutons pas une personne de 20 ans quand un chef de service de 60 ans s'en va.

**Hiazid BELABBES** : Une commune n'est pas là pour être rentable, elle est là pour tenir un équilibre et rendre un service à toute la population. La société est beaucoup plus consommatrice à exigeante : à l'école, l'association des parents est très exigeante sur les attendus. J'ai demandé l'augmentation de l'activité périscolaire, pour que les enfants entrent dans une démarche d'éducation : elle demande du temps, car il faut former et monter en compétences. Ces dernières se paient. Chaque personne est un trésor, je lis chaque entretien individuel de mes agents.

**Odile LECLERCQ** : Au Conseil de mars, vous avez évoqué une cinquantaine de titulaires ; ce soir, vous annoncez une soixantaine.

**Hiazid BELABBES** : C'est à peu près.

La pyramide des âges est à la page 17 du ROB.

*Hiazid BELABBES quitte la séance.*

**Martine DESSEIN** : Je mets au vote l'approbation du compte administratif 2024.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, au compte administratif 2024 – Budget principal de la commune.*

#### **4. Présentation du compte de gestion 2024 – Budget principal de la commune**

**Adam BENAMEUR** : Le compte de gestion 2024 correspond au compte administratif, ce qui prouve que tout le monde travaille bien. L'an prochain, ces deux documents devraient fusionner.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, à la présentation du compte de gestion 2024 – Budget principal de la commune*

#### **5. Affectation des résultats de l'exercice 2024 – Budget principal de la commune**

**Adam BENAMEUR** : Nous avons 397 000 euros d'excédent à répartir pour 2025, la proposition est d'affecter 112 000,41 euros au fonctionnement et 285 796,83 euros à l'investissement. Ces 285 796,83 euros permettent de rembourser notre dette. La prévision budgétaire de 2025 est inférieure de 110 000 euros à l'exécution de 2024.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 – Budget principal de la commune.*

#### **6. Approbation du budget primitif 2025 – Budget principal de la commune**

**Adam BENAMEUR** : C'est le dernier budget de ce mandat, et la méthode qui sera mise en œuvre pour l'exécuter est la même que celle qui nous a permis de dégager un excédent de 397 000 euros, avec des nouveautés : les enveloppes budgétaires, qui pèsent un peu moins de 150 000 euros sur 1 500 000 euros, à voir comme des sécurités. Nous allons donner, en début d'année, aux chefs de services, de l'argent, avec lequel ils vont devoir assurer le service au public jusqu'au 31 décembre. L'intérêt de ces enveloppes budgétaires est de mettre en place des petites alarmes : si elle sonne le 12 décembre, c'est bon ; si c'est le 4 juillet, il faut revoir la situation. La ligne directrice est la maîtrise des dépenses. Cette année, nous proposons des nouveaux services aux Santois : l'ouverture, une dizaine de jours supplémentaires, des CLSH, à la fin du mois d'août ; le Plan éducatif, le Zéro gaspi' à l'école Henri MATISSE ; plus d'agents dédiés aux cartes d'identités et passeports.

Pour les charges à caractère général, la prévision est 50 000 euros de moins que le réalisé de 2024 : ce qui montre que nous sommes dans une stratégie de maîtrise des dépenses.

Au niveau des charges de personnel, la prévision est 100 000 euros de moins au budget de 2025 par rapport à ce que nous avons réalisé l'an dernier. C'est du fonctionnement, mais c'est également un investissement. Notre pari est de dépenser un peu plus, pour que la population et l'administration bénéficient de gains, dans l'intérêt des agents.

Les autres charges de gestion courante sont dans les mêmes eaux : nous continuons à donner 30 000 euros à Agora.

Les recettes restent équivalentes. Au niveau des dotations, c'est stable, à quelques milliers d'euros près. Les taux des impôts locaux n'augmentent pas, comme depuis le début du mandat. Les valeurs locatives vont très peu augmenter : 1,7 %.

Concernant l'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 3 800 000 euros. Sont soustraites les opérations d'ordres, pour arriver à 3 500 000 euros. L'enveloppe haute atteignait un peu moins de 3 200 000 euros, il restait une enveloppe pour des investissements qui n'auraient pas été prévus mais auraient été rendus nécessaires. Pour le reste des investissements, il y a, notamment, 1 000 000 euros pour l'éclairage public ; mais également : 200 000 euros pour le chauffage, 450 000 euros pour l'achat de Sainte-Thérèse.

**Hiazid BELABBES** : La mérule est bien présente à Sainte-Thérèse, nous sommes en train de renégocier le coût d'achat pour prendre en compte les travaux qui y sont liés.

**Odile LECLERCQ** : Quel est le montant ?

**Hiazid BELABBES** : Un peu plus de 10 000 euros.

**Odile LECLERCQ** : C'est dans l'ancien bâtiment ?

**Hiazid BELABBES** : Oui.

Nous avons demandé le bornage et les servitudes, qui n'étaient pas faits. Nous avons aussi demandé que les chaudières soient contrôlées.

**Adam BENAMEUR** : Même si nous réalisons tous les investissements cette année, l'an prochain, il va rester de l'argent. Nous allons beaucoup décaisser, l'emprunt que nous avons contracté en 2021 va être bien engagé, dans l'espoir d'avoir un retour sur investissement et d'améliorer le service rendu.

La majeure partie des recettes d'investissement est le reliquat de l'emprunt : des subventions qui nous ont été notifiées et que nous allons toucher, ainsi que le FCTVA.

**Éric BLONDEL** : En commission, vous aviez affirmé que vous n'alliez pas créer d'alerte par rapport aux enveloppes ; ce soir, vous dites que ce sera à compter de 150 000 euros : comment avez-vous calculé ?

**Adam BENAMEUR** : Le service technique doit intervenir partout, et nous ne pouvons pas anticiper : l'enveloppe de 50 000 euros n'est pas facile à gérer, elle correspond à la dépense de 2024. Partant des réalisés, nous avons dessiné les enveloppes et estimé que 150 000 euros restaient raisonnables.

**Éric BLONDEL** : Quel est l'équivalent entre le réalisé de 2024 et le budget de 2025 ?

**Adam BENAMEUR** : Nous sommes à plus ou moins 5 000 euros près.

**Éric BLONDEL** : Cent mille euros de moins de masse salariale ont été inscrits au budget, c'est une bonne inflexion.

Je vous avais demandé si vous aviez réfléchi à un scénario de crise, avec moins de recettes, et vous m'aviez répondu : non. Je réitère cette question, car c'est un exercice de style intéressant.

**Hiazid BELABBES** : Je n'ai pas le temps. En 2014, nous avons connu cette crise, quand l'Etat a repris une partie de la Dotation globale de fonctionnement de la commune, et nous nous en sommes sortis. Dans le programme de la majorité, il est dit que, s'il y a une crise, la question sera posée aux habitants de continuer à investir ou d'augmenter les impôts. S'il y a une crise, il y a un budget qui sort, parce que nos comptes doivent être sincères et équilibrés, et des éléments seront forcément remis en question.

**Éric BLONDEL** : Je vous encourage à faire cet exercice, pour se préparer à.

**Hiazid BELABBES** : Nous savons comment se passent les crises et comment nous réagissons.

**Odile LECLERCQ** : Je regrette qu'il n'y ait pas de document synthétique concernant l'investissement.

**Adam BENAMEUR** : C'est le ROB.

**Odile LECLERCQ** : Il y avait un mélange entre les investissements et charges de fonctionnement.

**Adam BENAMEUR** : C'était très bien structuré.

**Odile LECLERCQ** : Nous pourrions avoir une synthèse.

**Adam BENAMEUR** : Elle s'appelle ROB et s'étale sur 27 pages.

**Hiazid BELABBES** : Je vous invite à lire le Rapport d'orientation budgétaire.

**Odile LECLERCQ** : Je l'ai regardé.

**Hiazid BELABBES** : Je le vois bien : la pyramide des âges, vous ne l'aviez pas vue.

Faites vous-même la synthèse.

**Odile LECLERCQ** : C'est pour l'ensemble des élus.

**Hiazid BELABBES** : Ils se rendent compte, puisqu'ils ont eu une synthèse.

**Odile LECLERCQ** : Pourquoi vous ne la présentez pas ?

**Hiazid BELABBES** : Nous sommes en Conseil municipal.

Vous êtes cheffe de groupe, vous travaillez et lui présentez une synthèse. Nous faisons notre travail, et présentons une synthèse adaptée à notre majorité. Vous nous demandez le grand livre.

**Odile LECLERCQ** : C'est pour regarder certaines lignes, nous ne l'avons pas eu.

**Hiazid BELABBES** : Ce que nous vous présentons n'a pas été réalisé en cinq minutes, c'est des heures de travail pour un document transparent sur tous les éléments.

**Odile LECLERCQ** : Les lignes budgétaires que vous présentez ne sont pas visibles du public.

**Hiazid BELABBES** : Vous confondez la scène politique et le Conseil municipal, je vous demande de vous reprendre. Si le public a du mal à comprendre, la porte est ouverte. Arrêtez d'être dans le regret, et reconnaissez que nous essayons de travailler.

**Odile LECLERCQ** : Vous avez été adjoint aux finances et présenté des synthèses.

**Hiazid BELABBES** : Oui.

**Adam BENAMEUR** : Nous faisons des documents exhaustifs, mais synthétiques. Si vous voulez la synthèse, vous lisez le PV, parce que je viens de la faire. Nous faisons un minimum d'efforts, pour essayer de vous rendre la vie un peu plus facile.

**Odile LECLERCQ** : Nous pourrions aussi avoir un mode de fonctionnement des commissions avec des documents de préparation qui permettent d'échanger.

**Hiazid BELABBES** : Vous ne les avez pas, parce qu'ils ne sont pas finalisés.

**Odile LECLERCQ** : En mars, vous aviez annoncé que tout était presque déjà finalisé.

**Hiazid BELABBES** : Faites votre synthèse, vous avez 12 jours ; ne nous demandez pas de tout faire, nous n'y arrivons plus.

**Odile LECLERCQ** : Je réitère ma demande d'avoir les grandes lignes de 2023.

**Hiazid BELABBES** : Éric vous les avait envoyées.

**Odile LECLERCQ** : Nous regrettons un peu le manque de lisibilité de vos investissements à moyen et long terme, notamment le 11 rue Foch.

**Hiazid BELABBES** : J'ai répondu à chacune de vos questions.

**Odile LECLERCQ** : Non.

Nous n'avons pas de document de recherche.

**Hiazid BELABBES** : Qu'est-ce que c'est ?

**Odile LECLERCQ** : Vous avez évoqué une rencontre avec l'architecte et 30 % d'augmentation, mais nous n'avons pas eu d'information sur le budget représenté.

**Hiazid BELABBES** : Quelle est l'enveloppe globale prévue pour le 11 rue Foch en matière de construction ?

**Odile LECLERCQ** : Deux millions d'euros.

**Hiazid BELABBES** : C'est 2 200 000 euros TTC. Elle n'a pas changé. Il y avait une possibilité d'extension, mais nous ne touchons à rien en raison de l'IPAP. Il faut savoir si l'immeuble est encore viable pour les activités qui y étaient prévues, je vous l'ai dit.

Quand vous dites que je n'ai pas donné les investissements à moyen et long terme, encore une fois, vous ne lisez pas les ROB, puisque j'ai mis : 2025, 2026, 2027, 2028. Ce n'est vraiment pas sympathique, parce que je vous ai donné des éléments pour me faire battre, parce que je veux être transparent. Vous êtes tout le temps dans le regret.

**Odile LECLERCQ** : Toujours est-il que, en 2018, avaient été prévus des investissements sur le 11 rue Foch.

**Hiazid BELABBES** : Je suis sur le mandat de 2020.

**Odile LECLERCQ** : Vous étiez adjoint aux finances.

**Hiazid BELABBES** : Mon mandat commence en 2020.

**Odile LECLERCQ** : Vous l'aviez présenté en Conseil municipal : pendant six ans, cet investissement n'a pas été mené, alors qu'il y avait connaissance de cette urgence.

**Hiazid BELABBES** : Non, mon programme date de 2020.

**Odile LECLERCQ** : Les 50 000 ou 100 000 euros à prévoir ne l'ont pas été.

**Hiazid BELABBES** : Pourquoi ?

**Odile LECLERCQ** : Pour maintenir la toiture du 11 rue Foch.

**Hiazid BELABBES** : Pourquoi c'est 50 000 ou 100 000 euros ?

**Odile LECLERCQ** : C'est 500 000 euros au total.

**Hiazid BELABBES** : Vous ne lisez pas les documents.

**Odile LECLERCQ** : Si. En 2018, c'était 50 000 ou 100 000 euros. Forcément, avec le temps, la situation s'est aggravée.

**Bertrand HANNUS** : Non, il suffit de prendre les devis que vous avez faits pour l'église, et les prix vont descendre.

**Odile LECLERCQ** : Nous parlions du 11 rue Foch.

**Bertrand HANNUS** : Nous parlions des investissements.

Vous avez parlé d'investissements dispendieux, pouvant mettre à mal les finances de la commune. Par contre, au dernier Conseil, vous avez voté pour l'inscription de l'église du Marais et il y en aurait pour deux millions d'euros : nous passerions donc à quatre millions d'euros de travaux.

**Odile LECLERCQ** : Nous ne partageons pas la même valorisation du patrimoine.

**Bertrand HANNUS** : Nous parlons d'investissements.

**Hiazid BELABBES** : Vous êtes en train de dire à tout le monde que Monsieur le maire ne fait pas attention au patrimoine.

**Odile LECLERCQ** : J'ai dit que vous auriez pu, dès le début du mandat, agir sur les investissements dont vous aviez connaissance.

**Hiazid BELABBES** : C'est ce que nous avons fait.

**Odile LECLERCQ** : Non, pas sur le 11 rue Foch.

**Hiazid BELABBES** : Vous n'écoutez pas, en Conseil. Je vous ai dit que des travaux étaient prévus, qu'il y avait 15 à 20 % d'inflation sur les matériaux, et que le marché serait infructueux. J'ai pris une décision risquée. Nous ne savons pas ce que nous aurons le droit de faire comme travaux au 11 rue Foch.

**Odile LECLERCQ** : Vous venez de le dire.

**Hiazid BELABBES** : Non. Je vous ai toujours dit que, parce que nous ne pouvons plus toucher aux murs et que l'IPAP nous empêche, nous sommes en train de réfléchir. Lors du ROB, je vous ai dit que j'avais pris une décision risquée : vous allez la regretter, dans quelques mois, je vous connais ; ce n'est pas grave, je ne travaille pas pour vous. Quand vous dites que nous n'avons pas les investissements exhaustifs, cela veut dire quoi ? Je vous ai donné une enveloppe pour le 11 rue Foch. Pour le pôle enfance et famille, pareil : ne dites pas le contraire.

**Odile LECLERCQ** : Oui.

**Hiazid BELABBES** : Alors, pourquoi dites-vous que je ne donne pas d'enveloppe ?

**Odile LECLERCQ** : C'est le projet.

**Hiazid BELABBES** : Vous avez parlé d'enveloppe, dites-moi pourquoi un million d'euros n'est pas exhaustif ? Je suis désolé, c'est long, mais je suis obligé de vous reprendre, parce que vous laissez le doute s'insinuer. Peut-être que je suis trop transparent et devrais cacher les éléments, tout passerait seul et vous ne seriez pas au courant : je ne le veux pas.

*Quatre avis défavorables et 25 avis favorables - 29 votants - sur le budget primitif 2025  
– Budget principal de la commune.*

## **7. Vote des taux pour les taxes locales 2025**

**Adam BENAMEUR** : Les taux ne changent pas. La taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à 42,71 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 58,74 %. La taxe d'habitation est uniquement sur les résidences secondaires : 27,60 %.

**Éric BLONDEL** : Si j'ai bien compris, vous attendez une augmentation de 1,7 % des bases ?

**Adam BENAMEUR** : Chacun a pu constater que nous n'avons pas touché aux taux, conformément à notre engagement.

**Hiazid BELABBES** : Ce n'est pas le cas de toutes les communes, qui ont augmenté leurs taux en prévision de ce qu'il allait se passer.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, aux taux pour les taxes locales 2025.*

## **8. Subventions aux associations santoises pour l'année 2025**

**Martine DESSEIN** : Nos associations n'ont pas été trop gourmandes. Elles ont rempli un CERFA obligatoire, document dans lequel elles devaient chiffrer les projets qu'elles souhaitaient réaliser durant cette année. Toutes les associations qui souhaitaient une subvention particulière l'ont eue. Le total s'élève à 81 530 euros, contre 78 150 euros l'an dernier.

**Odile LECLERCQ** : C'est des subventions de fonctionnement ?

**Martine DESSEIN** : C'est pour les projets, elles ne peuvent pas servir à l'assurance. Pour les écoles, c'est pour les aider à payer les intervenants.

**Odile LECLERCQ** : Le nombre d'adhérents et l'usage des salles devaient être notés.

**Martine DESSEIN** : Tout est noté : chaises et tables, surface des salles.

**Odile LECLERCQ** : Pourrons-nous obtenir ce document ?

**Martine DESSEIN** : Il n'est pas terminé.

**Hiazid BELABBES** : Nous avons demandé une comptabilité et les projets à chaque association : sans ces éléments, elles n'avaient pas de subvention. Il n'y a pas que les euros, il y a aussi les moyens donnés en nature aux 76 associations. Nous pouvons répondre à la Chambre régionale des comptes, qui nous avait rappelés qu'elle devait savoir ce que nous donnions à chaque association.

**Martine DESSEIN** : Certaines associations n'ont rien demandé, parce qu'elles n'ont pas de besoin. Nous essayons d'éliminer les épargnes qui nous dérangeaient et sont interdites.

**Hiazid BELABBES** : Tout le monde joue le jeu.

**Odile LECLERCQ** : Je regrette que nous n'ayons plus la distinction entre les associations sportives et culturelles.

**Martine DESSEIN** : Vous les connaissez et faites la synthèse.

**Odile LECLERCQ** : Je l'ai faite.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, aux subventions aux associations santoises pour l'année 2025.*

## **9. Subvention de fonctionnement au budget annexe Agora**

**Adam BENAMEUR** : C'est le rythme de croisière habituel, avec ces 30 000 euros, que nous allons tenir.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, à la subvention de fonctionnement au budget annexe Agora.*

## **10. Approbation du compte administratif 2024 – Budget annexe de la commune**

**Adam BENAMEUR** : Nous dégageons un excédent de 42 000 euros en fonctionnement et 2 000 euros en investissement. Entre 2024 et 2023, concernant les dépenses de fonctionnement, nous avons un réalisé inférieur d'environ 30 000 euros. Ce dernier s'explique, en majeure partie, par le fait que nous avons payé 60 000 euros d'électricité pour la salle Agora en 2023. Cette année, nous sommes à 23 000 euros en moins. Nous avons dépensé 7 000 euros en prestations de services : les spectacles que nous achetons.

Au niveau des recettes, il y a 20 000 euros en moins de billetterie par rapport à 2023.

Nous avons payé le rideau de la salle Agora avec l'argent du budget principal de la commune. Il a coûté 29 000 euros, nous avons reçu une subvention de 25 000 euros. Cette dernière somme a été affectée aux recettes de fonctionnement d'Agora.

Autre élément de satisfaction concernant les recettes : depuis plusieurs mois, les agents essaient de mettre la salle Agora à disposition d'entreprises ou de sociétés de production.

Nous avons investi un peu plus en 2024 par rapport aux années précédentes, notamment en achetant l'enseigne.

**Eric BLONDEL** : Comment s'explique le montant conséquent de l'électricité ?

**Hiazid BELABBES** : Nous sommes passés aux LED pour les projecteurs, les artistes demandent du matériel spécifique à leurs spectacles.

**Odile LECLERCQ** : Quelle est l'évolution pour le chauffage ?

**Adam BENAMEUR** : C'est la même ligne que l'électricité.

**Odile LECLERCQ** : Le chauffage pose problème à Agora.

**Hiazid BELABBES** : Oui, vous avez raison.

**Odile LECLERCQ** : C'est compliqué pour accueillir, en bonne et due forme, du public : il y a une réflexion à mener sur le chauffage.

**Hiazid BELABBES** : Nous allons placer des stratificateurs, qui vont brasser l'air. C'est la bagarre avec DALKIA, qui n'a pas fait son travail et n'est donc plus là. Nous sommes passés chez EIFFAGE, il y en a pour 17 000 euros. J'espère que c'est la bonne solution, le chauffage et les brassages d'air sont très compliqués.

**Odile LECLERCQ** : Nous pourrions également poser la question du renouvellement des fauteuils : où en est votre réflexion ?

**Hiazid BELABBES** : Je réfléchis, ce n'est pas dans les investissements.

**Éric BLONDEL** : Quelle est la dynamique de De ci de là et du cinéma ? Les réponses pourraient être intéressantes à partager, ici et à l'occasion des commissions. Dans le fonctionnement d'Agora, une personne et demie est collaborateur de la mairie.

**Hiazid BELABBES** : Nicolas, le responsable de la salle, est en train d'y travailler, et nous allons l'aider à mettre en place une comptabilité analytique. Il y a également la mise à disposition de personnels pendant le week-end.

Nous avons une grande chance d'avoir la salle Agora, comme disent de nombreux maires que je rencontre. Dans d'autres communes, il y a des salles, mais elles sont en mauvais état ou trop petites.

*Hiazid BELABBES quitte la séance.*

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, au compte administratif 2024 – Budget annexe de la commune.*

## **11. Présentation du compte de gestion 2024 – Budget annexe Agora**

**Adam BENAMEUR** : Tout le monde a bien travaillé du côté de la mairie et de la comptabilité, nous avons les mêmes chiffres.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, au compte de gestion 2024 – Budget annexe Agora.*

## **12. Approbation du budget primitif 2025 – Budget annexe** **Agora**

**Adam BENAMEUR** : Nous avons prévu 163 000 euros au budget primitif 2024. Cette année, nous prévoyons 160 000 euros. Nous avons réajusté les dépenses d'électricité, après avoir exécuté 37 000 euros en 2024, en mettant 40 000 euros. Au niveau des achats de prestations de services, nous prévoyons un peu plus que l'an dernier, parce que nous avons une tête d'affiche, JEANFI, qui grève notre budget ; mais nous avons couvert le cachet, avec la vente de 500 places.

**Hiazid BELABBES** : La police municipale et la gendarmerie vont mettre en place un dispositif pour assurer la sécurité des spectateurs.

**Adam BENAMEUR** : Qui dit recettes de billetteries en plus, dit taxes supplémentaires. Nous avons prévu 15 000 euros, contre 12 000-13 000 euros l'an dernier. Au niveau des recettes de prestations, c'est-à-dire les billetteries, nous prévoyons un peu plus que le réalisé de l'an dernier. Nous avons la recette exceptionnelle de 25 000 euros, dont une partie a été reportée. Nous avons aussi les recettes de locations de la salle, et la subvention de 30 000 euros que nous venons de voter.

S'agissant de l'investissement, il nous restait 2 000 euros du report de 2024.

**Éric BLONDEL** : Où est le stratificateur ?

**Gilles JOLY** : Dans les 218 000 euros du marché de chauffage d'EIFPAGE.

**Adam BENAMEUR** : Nous ne pouvons pas le saucissonner, parce qu'il y a des seuils.

*Quatre abstentions et 25 avis favorables - 29 votants - sur le budget primitif 2025 – Budget annexe Agora.*

**Hiazid BELABBES** : C'était votre dernière prestation sur les comptes administratifs et budgets de la commune, je tenais à vous remercier d'avoir assisté à ces débats et votes. Je veux retracer ce que nous avons vécu :

- Une installation sous le Covid-19 ;
- Une crise ukrainienne ;
- Une inflation, qui est montée jusqu'à 20 % sur deux ans ;
- Une intervention de l'Etat, sur la fiscalité propre aux collectivités et la masse salariale : le pouvoir d'achat des agents, le point d'indice.

Il nous reste à supporter des moments de turbulence, parce que l'Etat : a beaucoup de mal à équilibrer son budget, doit beaucoup d'argent, veut renforcer sa défense. Les collectivités vont être impactées, à tous les stades, car des milliards d'euros sont à trouver. Philippe BARRET nous avait transmis un pécule, il fallait faire en sorte de ne pas se tromper et d'honorer les futures équipes avec un budget conséquent. Nous avons été transparents sur les investissements durant les deux-trois ans à venir.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à Adam, qui a énormément travaillé et que nous avons secoué dans tous les sens, ainsi qu'aux Directeurs généraux des services et au service des finances, qui ont également énormément travaillé. L'avenir ne se fait pas sans les agents : je voulais également les remercier, parce qu'ils en ont bavé ; et, si je suis en capacité de vous présenter un budget inférieur à cinq millions d'euros, c'est grâce à eux.

### **13. Tarifs du centre de loisirs – Année 2025**

**Audrey HECQUET** : Les tarifs seront inchangés, c'est une bonne nouvelle pour les parents. Nous gardons les mêmes principes. Est également renouvelé l'abattement de 50 % pour les agents de la commune inscrivant leur enfant aux accueils de loisirs. La nouveauté est l'allongement au mois d'août, jusqu'au mardi 26.

**Odile LECLERCQ** : Est-ce qu'il y a des jeunes en parcours de formation au BAFA ?

**Audrey HECQUET** : Nous avons réduit à cinq, parce que nous étions dans une bonne dynamique : de nombreux stagiaires étaient devenus titulaires. Nous avons décidé de temporiser, pour laisser le temps à tout le monde de terminer les stages.

**Odile LECLERCQ** : Il y aura une évolution financière à compter du 1<sup>er</sup> mai ?

**Audrey HECQUET** : Non, car nous étions déjà largement au-dessus du minimum requis. La législation a changé pour les animateurs d'accueils de loisirs. Les tarifs pouvaient fortement différer suivant les communes, un minimum de 50 euros par jour est fixé par l'Etat.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, aux tarifs du centre de loisirs – Année 2025.*

### **14. Mise à disposition d'un terrain à l'association Le Rucher d'ententes pour l'installation de ruches**

**Hélène NOWAK** : Il y a deux ans, nous avons voté deux délibérations : l'une pour le jardin partagé et la mise à disposition d'un terrain, l'autre pour l'installation d'un rucher de l'association L'Abeille noire des WEPPEES. Il y a une nouvelle association, Le Rucher d'ententes, avec la même présidente. C'est la même convention qu'il y a deux ans, avec un délai de deux ans, pour terminer les quatre années.

**Hiazid BELABBES** : Je suis très content d'accueillir ces ruchers. Nous allons travailler sur du miel, avec Mille et un repas, pour les écoles privées et publiques.

*Avis favorable, à l'unanimité des 29 votants, à la mise à disposition d'un terrain à l'association Le Rucher d'ententes pour l'installation de ruches.*

**Bertrand HANNUS** : Monsieur GAILLOT a posé trois questions : en ce qui concerne le PLU 3.1, pourriez-vous confirmer si la zone ZDH4, mentionnée sous la zone située au Nord, s'applique également à cette dernière ?

Le PLU 3.1 n'existe pas. Il y a une phase de concertation, du 21 novembre 2024 au 28 février 2025, avec la mise à disposition d'un registre numérique, dans lequel il n'y a aucune contribution pour la commune de SANTES. Le PLU 3.1 sera soumis à enquête publique entre juin et juillet, pour une approbation à l'automne. Au prochain Conseil, nous devons prendre une délibération sur le PLU 3.1. La ZDH ne change pas, c'est toujours le même périmètre.

Si ce n'est pas le cas, pourriez-vous m'expliquer pourquoi cette zone n'est pas classée en ZDH4, bien qu'elle soit sujette aux inondations ? Ce dernier terme renvoie à une information qui a été communiquée par le service de la planification urbaine de la MEL en septembre 2024. Il n'y a pas de PPRI - Plan de prévention des risques d'inondation - pour la commune de SANTES. Il ne faut pas confondre les zones à dominante humide avec les zones inondables, les premières ont été faites par le SDAGE - Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau - qui a défini ces zones à partir de photo-interprétations à l'échelle 1/50 000. Pour déterminer si une zone est humide ou non, il faut analyser le sol et voir s'il existe des plantes hygrophiles. Dans le PLU 3, il n'y a pratiquement pas de zones agricoles en ZDH4, parce que les agriculteurs et exploitants s'y sont opposés.

La dernière question est la suivante : je souhaite comprendre pourquoi la zone longeant le chemin du halage est piquetée sur le plan présenté, alors qu'elle ne l'est pas dans le PLU 3. Je n'ai pas compris cette question, qu'est-ce que vous entendez par piquetage ?

**Francis GAILLOT** : C'est différent.

**Bertrand HANNUS** : Non, cette zone correspond au PLU 3.

Un piquetage est un terme de géomètre.

**Francis GAILLOT** : Quand nous regardons le PLU 3.1 et le PLU 3, nous voyons une différence de couleur et d'annotation.

**Bertrand HANNUS** : Là, c'est le PLU 3.

**Hiazid BELABBES** : Nous avons tenté de répondre à vos questions. Si vous voulez plus d'éléments, vous vous adressez à la MEL.

*La séance est levée à 22 heures 40.*